

N° 5542**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2005-2006

**COMPTES DU SERVICE INTERIEUR
DE LA CHAMBRE DES DEPUTES
POUR L'EXERCICE 2004**

* * *

**RAPPORT DE LA COMMISSION DU CONTROLE DE
L'EXECUTION BUDGETAIRE ET DES COMPTES**

(13.3.2006)

La commission se compose de: M. Henri GRETHEN, Président; MM. Michel WOLTER et Alex BODRY, Vice-Présidents; MM. François BAUSCH, John CASTEGNARO, Lucien CLEMENT, Ben FAYOT, Mme Colette FLESCHE, MM. Norbert HAUPERT, Robert MEHLEN et Laurent MOSAR, Membres.

*

I. – MISSION DE LA COMMISSION

L'article 155 du règlement de la Chambre des Députés stipule dans ses alinéas (1) et (4):

„(1) L'examen de la comptabilité des fonds de la Chambre, pour chaque session, est confié à une commission spéciale dite „Commission des Comptes“, assistée par un réviseur d'entreprises à désigner annuellement par le Bureau.“

„(4) La Chambre, sur le rapport de cette commission, se prononce sur l'apurement du compte. La décision est communiquée à la Cour des Comptes pour être enregistrée.“

*

II. – COMPTES ANNUELS 2004

Les comptes annuels 2004 sont présentés sous forme d'un bilan et d'un compte de revenus et charges.

Au bilan qui retrace les ressources et les emplois, on trouve à l'actif le poste „CREANCES“ comprenant le poste „AVOIRS EN BANQUES ET ENCAISSE“ qui regroupe les actifs disponibles au 31 décembre 2004 et le poste „COMPTES DE REGULARISATION ACTIF“ où sont reprises les charges payées d'avance en 2004 pour l'exercice 2005.

Au passif du bilan figurent les postes „PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES“ et „DETTES“. Le „Fonds de réserve Assurance Accidents“ est constitué des réserves prélevées sur les crédits budgétaires pour effectuer des remboursements à l'Association d'Assurance contre les Accidents. Les „DETTES“ représentent les „Dettes échéant dans l'année“ qui regroupent les charges à payer au 31 décembre 2004, les „Frais de photocopieurs à payer“ ainsi que les „Frais mobilier de bureau à payer“; il s'agit de provisions constituées en vue de l'acquisition ultérieure de photocopieurs et de mobilier de bureau. Sur décision du Bureau de la Chambre des Députés, chaque groupe politique respectivement chaque sensibilité politique a droit au remboursement des frais d'acquisition d'un photocopieur par législature jusqu'à concurrence d'un montant maximum de 12.400 € voire de 3.100 €. En outre, chaque groupe politique respectivement sensibilité politique a également droit au remboursement

des frais d'acquisition de mobilier de bureau par législature jusqu'à concurrence d'un montant de 12.400 € par groupe voire de 2.500 € par sensibilité politique et de 500 € par député.

Au compte de revenus et charges de l'exercice 2004 sont reprises les recettes de l'exercice qui, diminuées des charges, font ressortir le résultat de l'exercice.

Les comptes annuels de la Chambre des Députés sont établis conformément aux principes comptables généralement admis à l'exception des investissements en équipements et mobiliers qui sont comptabilisés directement dans le compte de revenus et charges.

Les chiffres du bilan et du compte de revenus et charges figurent en annexe.

Bilan au 31 décembre 2004

	<i>au 31.12.2004/€</i>	<i>au 31.12.2003/€</i>
ACTIF		
<i>Actif circulant</i>		
– créances	0,00	0,00
– avoirs en banques et encaisse	9.712.306,09	7.480.105,61
<i>Comptes de régularisation actif</i>	791.102,42	905.704,41
<i>Excédent des charges sur les revenus</i>		
Total de l'actif	10.503.408,51	8.385.810,02
PASSIF		
<i>Fonds propres</i>		
– excédents budgétaires cumulés	7.167.028,88	5.235.851,60
<i>Provisions pour risques et charges</i>		
– Fonds de réserve „Assurance Accidents“	49.578,70	49.578,70
<i>Dettes</i>		
– dettes (échéant dans l'année)	2.516.075,15	1.144.222,96
– dépôt de garantie – PC	0,00	0,00
– frais de photocopieurs à payer	60.537,37	4.367,51
– frais mobilier de bureau à payer	132.883,83	20.611,97
<i>Comptes de régularisation passif</i>		
<i>Excédent des revenus sur les charges</i>	577.304,58	1.931.177,28
Total du passif	10.503.408,51	8.385.810,02

Au 31 décembre 2004 la Chambre des Députés a contracté des engagements financiers envers des sociétés de leasing pour un montant de 51.981,44 € (2003: 601.533,35 €).

Compte de revenus et charges pour l'exercice se terminant au 31.12.2004

	au 31.12.2004/€	au 31.12.2003/€
REVENUS		
Crédits budgétaires obtenus	25.039.350,00	25.616.520,00
Crédits campagnes électorales	1.624.500,00	0,00
Intérêts créditeurs	175.785,55	160.735,33
Vente de documents parlementaires/publications	0,00	0,00
Autres recettes	0,00	0,00
Produits exceptionnels	89.916,21	17.064,25
Total des revenus	26.929.551,76	25.794.319,58
CHARGES		
Charges se rapportant à l'exercice	(24.708.543,42)	(23.832.848,59)
Remboursement campagnes électorales	(1.624.500,00)	(0,00)
Charges exceptionnelles	(19.203,76)	(30.293,71)
Total des charges	(26.352.247,18)	(23.863.142,30)
Excédent des charges sur les revenus		
Excédent des revenus sur les charges	577.304,58	1.931.177,28

*

III. – GENERALITES

Les propositions budgétaires **initiales** de la Chambre des Députés pour l'exercice 2004 ont été arrêtées par le Bureau comme suit:

budget des recettes	250.000,00
réserve	2.000.000,00
budget des dépenses	26.768.000,00
campagnes électorales	1.735.300,00
dotation budgétaire demandée	24.518.000,00
dotation campagnes électorales	1.735.300,00

Lors de l'établissement du projet de budget de l'Etat pour l'exercice 2004, le Gouvernement a tenu compte des amendements introduits par la Chambre des Députés. En conséquence, le budget des dépenses de la Chambre des Députés pour l'exercice 2004 se présente comme suit:

budget des recettes	250.000,00
réserve	2.000.000,00
budget des dépenses	27.289.350,00
campagnes électorales	<u>1.735.300,00</u>
dotation budgétaire définitive	<u>25.039.350,00</u>
dotation campagnes électorales	<u>1.735.300,00</u>

<i>Section</i>	<i>Budget 2004 définitif</i>
A: Députés	9.933.900,00
B: Institutions parlementaires internationales	725.100,00
C: Groupes politiques	1.956.550,00
D: Personnel	4.506.250,00
E: Administration	8.930.600,00
F: Compte rendu	1.236.950,00
G: Transferts de revenus	0,00
H: Remboursement: Frais campagnes électorales	1.735.300,00
Total	29.024.650,00

En vertu de la loi du 19 décembre 2003 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2004, un crédit global de 25.039.350,00 €, en vue du paiement des dépenses à effectuer en 2004 et un crédit de 1.735.300,00 €, en vue du remboursement partiel des frais des campagnes électorales aux partis politiques, ont été mis à la disposition du Bureau de la Chambre des Députés.

Les tableaux suivants présentent les chiffres comparatifs des derniers exercices financiers.

*

IV.– TABLEAUX COMPARATIFS DES EXERCICES 2003, 2004 et 2005

Comparaison des frais des exercices 2003 et 2004 et du budget 2005

en euros

<i>Section</i>	<i>Frais 2003</i>	<i>Frais 2004</i>	<i>Budget 2005</i>
A: Députés	8.872.568,92	9.352.334,45	9.823.264,00
B: Institutions parlementaires internationales	563.194,39	490.600,88	1.445.040,00
C: Groupes politiques	1.775.666,27	1.985.694,90	1.832.850,00
D: Personnel	3.800.735,62	4.367.602,58	4.766.006,00
E: Administration	7.607.665,76	7.576.265,69	5.986.040,00
F: Compte rendu	1.243.311,34	955.248,68	1.268.590,00
G: Transfert de revenus	0,00	0,00	0,00
H: Remboursement: frais campagnes élect.	0,00	1.624.500,00	0,00
Total	23.863.142,30	26.352.247,18	25.121.790,00

La répartition des dépenses par sections est reprise au tableau ci-avant.

Il ressort du tableau ci-dessus que les dépenses se rapportant à l'exercice 2004 se chiffrent à 26,3 millions €, soit une augmentation de 10,43% (2.489.104,88 €) de plus par rapport à l'exercice précédent. Faisant abstraction du crédit de 1.624,500 €, inscrit pour le financement des campagnes électorales des partis politiques, l'augmentation des dépenses est uniquement de l'ordre de 864.604,88 €, soit 3,62 %.

Il faut rappeler que les frais de l'exercice 2004 enregistrés aux sections „Députés“, „Personnel“ et „Groupes politiques“, constituent des charges fixes, subissant l'évolution de la valeur du point indiciaire de la fonction publique et variant automatiquement en fonction de l'échelle mobile des salaires.

En outre, les frais de la section „Députés“ et „Personnel“ ont augmenté suite au vote de la loi du 22 juillet 2002 sur l'accord salarial dans la fonction publique.

Les explications détaillées sont fournies au chapitre V.– Examen des frais de l'exercice 2004.

Comparaison du budget et des frais de l'exercice 2004

<i>Section</i>	<i>Budget 2004</i>	<i>Frais 2004</i>
A: Députés	9.933.900,00	9.352.334,45
B: Institutions parlementaires internationales	725.100,00	490.600,88
C: Groupes politiques	1.956.550,00	1.985.694,90
D: Personnel	4.506.250,00	4.367.602,58
E: Administration	8.930.600,00	7.576.265,69
F: Compte rendu	1.236.950,00	955.248,68
G: Transferts de revenus	0,00	0
H: Remboursement: Frais campagnes élect.	1.735.300,00	1.624.500,00
Total	29.024.650,00	26.352.247,18

Il ressort du tableau ci-avant que l'exécution du budget de la Chambre des Députés accuse des moins-values de dépenses de l'ordre de 2.672.402,82 € par rapport au budget adopté (soit – 9,08 %).

La différence de 1.354.334,31 € de la section E) Administration, résulte du fait que le montant total du projet de vote électronique et du renouvellement du réseau de la Chambre des Députés (876.700 €) a été budgétisé en 2004, mais que la réalisation du projet ne s'est faite qu'en partie en 2004 et pour le reste dans l'année 2005. Le réviseur d'entreprises a insisté à ce que seules les factures des travaux effectivement réalisés en 2004 soient comptabilisées en 2004. Par conséquent, les dépenses prévues pour un exercice sont comptabilisées sur plusieurs exercices bien que ces dépenses ont été budgétisées dans un seul exercice. Au vue des éléments qui précèdent, il s'avère difficile voire impossible de procéder dorénavant à une comparaison transparente „budget-frais“ d'un même exercice

Le relevé des dépenses de l'exercice 2004 comparées à celles de 2003 figure ci-dessous.

Tableau des frais des exercices 2004 et 2003 en €

	<i>Frais 2004 NI 624,23</i>	<i>Frais 2003 NI 611,92</i>
A) Députés	9.352.334,45	8.872.568,92
11.000 Indemnités parlementaires	5.682.667,66	5.325.086,15
11.140 Remboursement cotisations sécurité sociale	58.100,95	68.709,51
11.300 Assurances	56.094,57	56.560,34
12.010 Frais de route et de séjour	83.872,27	111.024,80
12.300 Indemnités des présidents	229.637,85	217.604,36
12.301 Indemnités de secrétariat	2.015.331,25	1.846.972,81
34.090 Indemnités spéciales	3.867,24	3.867,24
34.091 Congé politique	1.209.560,69	1.221.640,31
00.500 Frais d'exercices antérieurs	13.201,97	21.103,40
B) Institutions parlementaires internationales	490.600,88	563.194,39
12.011 Frais de route et de séjour – Assemb. parl. internat.	293.614,53	343.184,21
12.013 Participation congrès politiques	8.872,96	9.675,19
12.190 Frais assemblées – Organisation de conférences	1.835,83	10.904,57
12.302 Relations parl. internat. / Visites à Luxembourg	70.171,53	57.499,89
35.060 Contribution au budget des assemblées	114.609,75	136.113,21

00.500 Frais d'exercices antérieurs	1.496,28	5.817,32
C) Groupes politiques	1.985.694,90	1.775.666,27
33.000 Crédits de fonctionnement	1.549.076,21	1.516.898,07
33.001 Crédits: acquisition de matériel informatique	247.618,69	258.000,00
33.002 Crédits: acquisition mobilier de bureau	127.000,00	0,00
33.003 Crédits: acquisition de photocopieurs	62.000,00	0,00
00.500 Frais d'exercices antérieurs		768,20
D) Personnel	4.367.602,58	3.800.735,62
11.001 Traitements des fonctionnaires	3.898.715,46	3.400.364,33
11.010 Indemnités des employés (permanents)	436.248,70	363.381,28
11.020 Indemnités des employés (temporaires)	2.932,32	2.847,59
11.030 Salaires des ouvriers	8.356,73	10.211,75
11.130 Indemnités du personnel auxiliaire	0,00	0,00
12.012 Frais de route et de séjour	15.061,31	10.032,48
12.200 Frais d'assurance autres que RC auto	1.504,71	1.006,39
12.250 Frais d'habillement	4.783,35	11.882,30
00.500 Frais d'exercices antérieurs		1.009,50
E) Administration	7.576.265,69	7.607.665,76
12.000 Frais pour services de tiers	13.090,49	21.211,91
12.020 Frais d'exploitation véhicules automoteurs	87.442,86	90.502,62
12.040 Frais de bureau	203.817,12	171.367,16
12.041 Service d'expédition et imprimerie (cf 12.307.10)	0,00	0,00
12.050 Achat de services auprès des P. et T.	156.344,77	164.774,51
12.060 Location et entretien des install. de télécommunic.	51.304,92	37.483,72
12.070 Location et entretien des équipements informat.	1.726.812,21	2.039.797,46
12.080 Bâtiments: exploitation et entretien	555.243,37	527.179,72
12.101 Loyers immeubles – Charges locatives accessoires	131.304,44	122.372,48
12.120 Frais d'experts et d'études	296.029,32	74.234,24
12.130 Frais de publication	0,00	5.520,00
12.140 Frais de publicité et d'information	834,40	0,00
12.170 Acquisition et entretien d'équipements spéciaux	162.748,31	164.702,24
12.210 Buvette	50.863,84	44.679,68
12.303 Frais de représentation	52.315,27	46.764,09
12.304 Système d'archivage électronique	2.471.091,27	2.431.581,82
12.305 Achats de biens et de services spécifiques	750.989,67	626.192,48
12.307 Expédition électronique	53.439,32	48.302,55
12.308 Site Internet	233.267,50	218.077,54
74.000 Acquisition de véhicules automoteurs	79.171,38	0,00
74.010 Acquisition de machines de bureau	410,55	0,00
74.020 Acquisition d'installations de télécommunications	44.107,77	18.785,69

74.040 Acquisition d'équipements spéciaux	421,26	142.030,13
74.050 Acquisition d'équipements informatiques	362.055,36	369.904,39
74.060 Acquisition de logiciels	55.547,98	190.424,82
74.070 Acquisition d'oeuvres d'art	5.000,00	5.974,50
74.080 Acquisition de mobilier de bureau	28.106,80	44.206,72
00.500 Frais d'exercices antérieurs	4.505,51	1.595,29
F) Compte rendu		
12.051 Frais de distribution du compte rendu	1.271,69	1.685,67
12.131 Frais de publication du compte rendu	953.976,99	1.230.557,04
00.500 Frais d'exercices antérieurs		11.068,63
G) Transferts de revenus		
	0,00	0,00
H) Remboursements: Frais campagnes électorales		
33.004 Remboursements aux partis et groupes politiques	1.624.500,00	0,00
TOTAL DES FRAIS	26.352.247,18	23.863.142,30

*

V. – EXAMEN DES FRAIS DE L'EXERCICE 2004

en €

Section A: DEPUTES

9.352.334,45 €

Etant donné qu'en 2004 il y a eu des élections législatives et européennes, la composition de la Chambre des Députés a subi des changements en cours d'année, et par conséquent il s'avère difficile de comparer les frais de cet exercice avec ceux de 2003.

La majeure partie des dépenses de cette section représente des charges fixes résultant de l'exécution des dispositions législatives (article 126) de la loi électorale du 18 février 2003, telle qu'elle a été modifiée dans la suite.

Au 1er janvier 2004, la valeur du point indiciaire pour les éléments pensionnables est fixée à 13,9988436 € – NI 620,75 et à 14,3486173 – NI 636,26 à partir du 1er octobre 2004 tandis que pour les éléments de rémunération non pensionnables la valeur du point indiciaire est passée de 13,2555472 – NI 620,75 au 1er janvier 2004 à 13,5867490 – NI 636,26 à partir du 1er octobre 2004, conformément à la loi du 22 juillet 2002 fixant la valeur numérique des traitements des fonctionnaires de l'Etat.

1) Indemnités parlementaires (art. 11.000) 5.682.667,66 €

Ce poste comprend les indemnités brutes versées aux 60 membres de la Chambre des Députés et aux 6 membres siégeant au Parlement européen ainsi que les charges sociales patronales.

L'indemnité parlementaire est fixée par la loi à 375 points indiciaires. Par rapport à 2003, la valeur du point indiciaire applicable aux éléments pensionnables et non pensionnables a été relevée de 1,6% avec effet au 1er janvier 2004. Le nombre indice est passé de 620,75 en janvier 2004 à 636,26 en octobre 2004.

Conformément à la loi électorale du 18 février 2003, chaque député a droit à un jeton de présence pour la participation aux réunions de commissions respectivement aux séances publiques. Ce jeton est fixé à 15 € NI 100. Le montant total de 556.971,85 € a été payé à 60 députés en 2004.

L'augmentation des dépenses concernant cet article budgétaire est de l'ordre de 357.581,51 €.

- 2) Remboursement des cotisations de sécurité sociale (art. 11.140) 58.100,95 €
En exécution de l'article 126, point 7) de la loi électorale modifiée du 18 février 2003, la Chambre des Députés a remboursé à 25 députés indépendants la part patronale des cotisations de l'assurance pension.
- 3) Assurances (art. 11.300) 56.094,57 €
Ce montant comporte la prime annuelle (18.679,57 €) payée à la compagnie d'assurance pour l'assurance accidents des députés ainsi que la prime du contrat d'assurance „Assistance“ (5.861,68 €).
Ce poste comprend également un montant global de 31.553,32 € pour le remboursement de la prime casco au député ayant souscrit individuellement à une assurance „tous risques“ pour sa voiture privée. Le montant maximum remboursable par an est de 892,44 €.
- 4) Frais de route et de séjour (art. 12.010) 83.872,27 €
Sont comptabilisés sous ce poste les frais de route revenant aux députés pour participation aux séances plénières et aux réunions de commissions ainsi que les indemnités de séjour accordées aux députés à l'occasion des visites des commissions parlementaires.
En 2004, la Chambre s'est réunie en séance plénière à 62 (46+16) reprises et a tenu 380 (265 + 115) réunions de commissions.
L'indemnité kilométrique pour les déplacements est fixée à 0,37 € par kilomètre.
- 5) Indemnités des présidents (art. 12.300) 229.637,85 €
Il s'agit des indemnités versées au président de la Chambre des Députés (56.751,87 €) et aux présidents des cinq groupes politiques (172.885,98 €) en vertu de l'article 126, point 1) de la loi électorale.
- 6) Indemnités de secrétariat (art. 12.301) 2.015.331,25 €
Le point 9) de l'article 126 fixe l'indemnité de secrétariat à rembourser au député pour l'engagement d'un collaborateur à 200 points indiciaires, ce qui correspond au 1er janvier 2004 à 2.651,11 € et à partir du 1er octobre 2004 à 2.717,35 €. En vertu de la loi du 24 décembre 1999, l'indemnité de secrétariat a été augmentée d'un douzième à titre d'allocation de fin d'année.
- 7) Indemnités spéciales (art. 34.090) 3.867,24 €
Sont visées les indemnités versées à deux veuves d'anciens députés.
- 8) Congé politique (art. 34.091) 1.209.560,691 €
Le droit au congé politique et les indemnités à verser sont réglés par l'art. 126, point 8), de la loi électorale modifiée. Ce poste comprend le remboursement à 9 employeurs des frais engagés pour congé politique accordé aux députés salariés (265.931,35 €) ainsi que les indemnités versées à titre de compensation à 23 députés exerçant une profession indépendante ou sans profession (943.629,34 €).
- 9) Restants d'exercices antérieurs (art. 11.140, 11.300) 13.201,97 €

Section B: INSTITUTIONS PARLEMENTAIRES INTERNATIONALES 490.600,88 €

Il faut noter que dans l'ensemble, les frais enregistrés pendant l'exercice 2004 à la section „Institutions parlementaires internationales“ sont inférieurs à ceux de 2003 de l'ordre de 72.593,51 €. En raison des changements résultant des élections législatives et européennes une comparaison avec les frais de l'exercice 2003 s'avère difficile.

- 1) Frais de route et de séjour – Assemblées internationales (art. 12.011) 293.614,53 €
Les frais inscrits sous cet article se rapportent aux déplacements des députés effectués dans le cadre des activités parlementaires internationales. Y sont comptabilisés les frais de route et de séjour des députés et des secrétaires de délégation participant aux sessions et aux réunions de commissions des assemblées parlementaires internationales énumérées ci-dessous. Les frais afférents dépendent du lieu de la réunion et du nombre de réunions.

- Conseil de l'Europe 59.692,97 €
 Il s'agit de la participation des délégués luxembourgeois aux 4 sessions ordinaires de l'Assemblée parlementaire à Strasbourg et à d'autres réunions de commissions convoquées par l'Assemblée, qui ont eu lieu e.a. à Paris, Naples, Prague, Barcelone, Bratislava, Varsovie, Stockholm et au Mexique.
- UEO 19.805,82 €
 L'Assemblée de l'UEO a tenu la 50e session ordinaire (1ère partie et 2e partie) à Paris. Des réunions de commissions ont été organisées dans divers Etats membres, entre autres des réunions du comité des présidents et de la commission permanente à Bruxelles et du comité des Présidents élargi à Paris. En outre, la Chambre des Députés a été représentée à la conférence sur „La coopération dans le domaine des acquisitions de systèmes de défense en Europe“ à Enschede, à l'Assemblée internationale européenne de sécurité et de défense à Berlin et à la commémoration du 50e anniversaire du Traité de Bruxelles modifié à Paris.
- APO 32.113,00 €
 La session de printemps de l'APO (Assemblée Parlementaire de l'OTAN) a eu lieu à Bratislava (Slovaquie), une réunion de la commission permanente a eu lieu à Oslo tandis que la 50ème session annuelle de l'Assemblée parlementaire s'est tenue à Venise. Les membres de la délégation luxembourgeoise ont participé à différentes réunions de commissions à Bruxelles et à Washington, à une visite d'étude en Turquie ainsi qu'à une visite de la sous-commission sur la gouvernance démocratique de l'APO à Chisinau (Moldavie).
- CPI 3.412,16 €
 Les 32e et 33e séances plénières du CPI se sont déroulées à Metz. La réunion du Greffe a eu lieu à Metz. Le comité permanent s'est réuni à Metz. Des réunions de commissions ont eu lieu à Trèves, à Prüm et à Luxembourg.
- OSCE 19.676,25 €
 La Commission permanente de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE s'est réunie à Vienne tandis que l'Assemblée parlementaire a siégé en session annuelle à Edimbourg. La Chambre des Députés a été représentée à une conférence „The fight against organized crime in South Eastern Europe“ à Sofia.
- UIP 17.999,99 €
 L'Union interparlementaire a tenu sa 110e assemblée au Mexique tandis que la 109e assemblée de l'UIP et les réunions connexes ont eu lieu à Genève.
- APF 27.884,34 €
 Une délégation de la Chambre des Députés a participé à la XVIIIème session de l'Assemblée régionale Europe à Saint-Vincent/Vallée d'Aoste, à la réunion du Bureau ainsi qu'à la XXXe session de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF) à Charlottetown/Canada, à une réunion du Bureau à Cayenne/Guyane et à la Conférence des Présidents des Sections de l'APF à Varsovie. Le Secrétaire général de la Chambre des Députés a participé à une réunion de l'Assemblée générale de l'Association des Secrétaires généraux des Parlements Francophones à Paris et le trésorier de l'APF s'est réuni avec le Secrétaire général administratif à Paris.
- Relations européennes 35.755,55 €
 Des délégués luxembourgeois ont participé à la XXXIe et à la XXXIIe conférence COSAC (conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires des parlements nationaux et du parlement européen) à Dublin et La Haye, à la Conférence des Présidents des Parlements de l'UE à La Haye, à la Conférence des Présidents des Commissions des Affaires étrangères des Parlements des Etats membres de l'UE, du Parlement européen et des pays candidats à Dublin, à la réunion de la Troika à Dublin, à la réunion des Secrétaires généraux des Parlements nationaux de l'UE ainsi qu'à la réunion des Présidents des délégations COSAC à La Haye, à diverses réunions de commissions à Bruxelles, La Haye et Rome. La Chambre des Députés a été représentée à la Conférence „L'Europe des Citoyens“ à Strasbourg et à la Conférence „Europe and the South. A new Era. European Development Cooperation“ à La Haye.

- Divers 77.274,45 €
- En 2004, une délégation luxembourgeoise a été en visite officielle en Turquie, la commission des Affaires étrangères a été en visite officielle à Téhéran, des membres du Parlement luxembourgeois ont participé à des visites de coopération en Namibie, au Cap-Vert et au Vietnam. La Chambre des Députés a été représentée à la session inaugurale de l'assemblée parlementaire Euro-Méditerranéenne à Athènes, au forum parlementaire Euro-Méditerranéen à Bruxelles, à la conférence des Présidents des parlements Euro-Méditerranéens à Malte, aux réunions de commissions Euromed à Bruxelles, à la journée européenne „asile, migration et réfugiés“ à Paris, à la conférence annuelle du réseau parlementaire sur la Banque mondiale à Paris, à la conférence mondiale des femmes parlementaires pour la protection de l'enfance et de l'adolescence à Rome, au 6e sommet international sur le crime transnational à Monaco et à la 7ème conférence EPRI „information and communication technologies“ à Stockholm.
- 2) Participation à des congrès politiques (12.013) 8.872,96 €
- Dans sa réunion du 31 mai 2000, le Bureau de la Chambre des Députés a décidé d'inscrire un crédit au budget de la Chambre des Députés en faveur des groupes politiques pour la participation des députés à des congrès politiques.
- 3) Frais des Assemblées – Organisation de Conférences (art. 12.190) 1.835,83 €
- Il s'agit principalement des frais de fonctionnement du secrétariat des délégations luxembourgeoises auprès des institutions internationales (frais de téléphone et de journaux), des frais en relation avec des réunions, conférences et séminaires organisés par la Chambre des Députés à Luxembourg, comme par exemple des réunions de commissions du Conseil Benelux.
- | | |
|--|------------|
| – Conseil de l'Europe | 338,22 € |
| – UEO | 0,00 € |
| – APO | 0,00 € |
| – Conseil parlementaire interrégional | 0,00 € |
| – OSCE | 0,00 € |
| – UIP | 0,00 € |
| – Assemblée Parlementaire de la Francophonie | 1.136,00 € |
| – Relations européennes | 100,00 € |
| – Divers | 261,61 € |
- 4) Relations internationales / Visites à Luxembourg (art. 12.302) 70.171,53 €
- | | |
|--|-------------|
| – Visites de délégations parlementaires étrangères | 11.988,96 € |
| – Visites officielles à Luxembourg | 19.255,18 € |
| – Divers | 38.927,39 € |
- Il s'agit des dépenses d'accueil lors de visites de délégations parlementaires étrangères à Luxembourg (e.a. délégations: de Pologne, de la Russie, de l'Allemagne, de Finlande, d'Arabie Saoudite, des Etats-Unis et du Royaume-Uni).
- 5) Contribution au budget des assemblées internationales (art. 35.060) 114.609,75 €
- Sous ce poste est portée en compte la contribution du Luxembourg aux frais de fonctionnement des assemblées parlementaires internationales suivantes:
- | | |
|--|-------------|
| – APO | 2.441,00 € |
| – Conseil Benelux | 65.219,80 € |
| – CPI | 7.000,00 € |
| – UIP | 17.948,05 € |
| – APF | 9.297,90 € |
| – OSCE | 12.703,00 € |
| – Restants d'exercices antérieurs
(12.011.41) | 1.496,28 € |

Section C: GROUPES POLITIQUES**1.985.694,90 €**

En exécution de l'article 15 du règlement de la Chambre des Députés et des décisions prises par le Bureau, les crédits énumérés ci-dessous ont été alloués aux groupes politiques pour assurer leur fonctionnement.

1) Crédits de fonctionnement (art. 33.000) 1.549.076,21 €

Groupe politique CSV	503.690,17 €
Groupe politique DP	309.574,84 €
Groupe politique LSAP	338.920,53 €
Groupe politique ADR	193.514,32 €
Groupe politique Déi Gréng	193.754,73 €
Sensibilité politique Déi Lénk	9.621,62 €

Par décision du Bureau de la Chambre des Députés, les crédits alloués aux groupes politiques sur base de la représentation proportionnelle sont fixés à 3.100 € – NI 100 – par député.

Au cours d'une session parlementaire, chaque groupe a en outre droit à 12.400 € – NI 100 – à titre de remboursement des frais de personnel.

Les crédits afférents ont progressé en fonction de l'évolution du nombre indice du coût de la vie.

2) Crédits: Acquisition de matériel informatique et achat de services informatiques (art. 33.001)

247.618,69 €

Groupe politique CSV	45.143,52 €
Groupe politique DP	49.449,73 €
Groupe politique LSAP	48.827,69 €
Groupe politique ADR	49.600,00 €
Groupe politique Déi Gréng	49.597,75 €
Sensibilité politique Déi Lénk	5.000,00 €

Sur base d'une décision du Bureau de la Chambre des Députés en date du 22 novembre 2001, il est remboursé à chaque groupe politique jusqu'à concurrence de 49.600 € et à la sensibilité politique jusqu'à concurrence de 10.000 € – par année civile et sur présentation de factures acquittées – les dépenses occasionnées pour l'acquisition de matériel informatique et pour l'achat de services informatiques.

3) Crédits: Achat de mobilier de bureau (art. 33.002)

127.000,00 €

Groupe politique CSV	44.400,00 €
Groupe politique DP	17.400,00 €
Groupe politique LSAP	24.400,00 €
Groupe politique ADR	14.900,00 €
Groupe politique Déi Gréng	25.900,00 €

En date du 30 mai 2001, le Bureau de la Chambre des Députés a décidé de rembourser – par législature – aux groupes politiques un crédit de base de 12.394,68 € (arrondi en 2004 à 12.400 €) et un crédit de 495,79 € (arrondi en 2004 à 500 €) par député pour l'achat de mobilier meublant. Chaque sensibilité politique a droit à un crédit de base de 2.478,94 € (arrondi à 2.500 €) et à 495,79 € (arrondi à 500 €) par député. Suivant décision du Bureau, les groupes politiques dont le nombre de députés a augmenté lors des élections du 13 juin 2004, ont droit à un crédit supplémentaire de 5.000 € par député supplémentaire. Les crédits qui n'ont pas été utilisés ont été provisionnés sur le compte bilan – 041000 „Acquisition mobilier“.

4) Crédits: Acquisition de photocopieurs (art. 33.003)

62.000,00 €

Groupe politique CSV	12.400,00 €
Groupe politique DP	12.400,00 €
Groupe politique LSAP	12.400,00 €
Groupe politique ADR	12.400,00 €

Groupe politique Déi Gréng 12.400,00 €

Sur base d'une décision du Bureau de la Chambre des Députés, suite à une proposition du groupe de travail informatique, il est remboursé aux groupes politiques un montant maximum de 12.400 € et à la sensibilité politique un montant maximum de 2.500 € – par législature – pour l'acquisition d'un photocopieur. Les crédits qui n'ont pas été utilisés ont été provisionnés sur le compte bilan – 042000 „Acquisition d'un photocopieur“.

Section D: PERSONNEL 4.367.602,58 €

Suite à l'application des dispositions de la loi du 22 juillet 2002 et à l'engagement de personnel supplémentaire, les charges de personnel ont augmenté de 566.866,96 € par rapport à l'exercice 2003.

Les frais de personnel sont ventilés sur les postes de dépenses suivants:

- 1) Traitements des fonctionnaires (art. 11.001) 3.898.715,46 €
 Le cadre des effectifs (52 fonctionnaires) comprend, outre les postes de secrétaire général et de deux secrétaires généraux adjoints, 13 emplois dans la carrière supérieure, 27 dans la carrière moyenne et 10 dans la carrière inférieure.
 Cet article comprend les traitements proprement dits, les indemnités pour heures de travail supplémentaires, les allocations de repas ainsi que les charges sociales patronales afférentes.
 La progression des dépenses de 2004 par rapport à celles de 2003 résulte:
- du relèvement suite à l'accord salarial de 1,6% de la valeur du point indiciaire au 1er janvier 2004 pour les éléments pensionnables c.-à-d. 13,9988436 € NI 620,75 en janvier et 14,3486173 € NI 636,26 en octobre; la valeur du point pour les éléments non pensionnables, ayant subi la même hausse, est de 13,2555472 € NI 620,75 et 13,5867490 € NI 636,26;
 - de l'évolution du nombre indice moyen de 620,75 à 636,26;
 - de l'octroi de 5 promotions, 6 nominations;
 - de l'échéance de 30 biennales/annales et de 8 allongements;
 - du recrutement d'un fonctionnaire de la carrière supérieure.
- 2) Indemnités des employés (permanents) (art. 11.010) 436.248,70 €
 Sous ce poste sont comptabilisées les indemnités payées à deux employées-secrétaires travaillant à la rédaction du compte rendu, dont une employée a démissionné au cours de l'année, à un employé universitaire du service relations publiques, à un informaticien, à une employée recrutée en 2004 pour le service comptabilité et un nouvel employé engagé en 2004 pour le secrétariat du COSAC.
- 3) Indemnités employés (temporaires) (art. 11.020) 2.932,32 €
 Il s'agit des indemnités payées aux étudiants engagés pendant les vacances scolaires.
- 4) Salaires des ouvriers (art. 11.030) 8.356,73 €
 Indemnités payées à la buffetière pour heures de travail prestées et les cotisations pour charges sociales patronales.
- 5) Frais de route et de séjour (art. 12.012) 15.061,31 €
 Remboursement des frais de route et de séjour aux fonctionnaires du Greffe à l'occasion de voyages de service effectués à l'étranger et à l'intérieur du pays.
- 6) Remboursement d'assurances autres que RC auto 1.504,71 €
- 7) Frais d'habillement (art. 12.250) 4.783,35 €
 Achat de costumes et d'habits pour les huissiers de salle.

Section E: ADMINISTRATION 7.576.265,69 €

- 1) Indemnités pour services de tiers 13.090,49 €
- 2) Frais d'exploitation des véhicules automoteurs (art. 12.020) 87.442,86 €

Ce poste comprend l'assurance, le coût du carburant, les réparations et l'entretien des voitures de la Chambre des Députés. Par décision du Bureau du 28 novembre 2002, le crédit de 49.000 €, prévu pour la location de voitures, est réparti proportionnellement à la représentation des groupes politiques au sein de la Chambre des Députés. Ce crédit permet aux groupes politiques de recourir soit au leasing d'une voiture, soit de louer, le cas échéant, une voiture avec ou sans chauffeur dans la limite budgétaire leur impartie.

3) Frais de bureau (art. 12.040) 203.817,12 €

Ce poste regroupe les dépenses concernant:

- la fourniture d'articles et de matériel de bureau, y compris papier pour photocopieur: 28.461,90 €
- la location et l'entretien de 9 photocopieurs: 36.664,37 €
- la location et l'entretien des autres machines de bureau: 249,12 €
- les consommables bureautiques: 37.149,14 €
- les frais d'impression et de reliure: 55.116,33 €
- les frais de bibliothèque et de documentation: 36.608,87 €
- les frais de gestion des comptes bancaires: 672,04 €
- les frais administratifs divers: 8.895,35 €

4) Achat de services auprès des P. et T. (art. 12.050) 156.344,77 €

Ici sont repris tous les frais concernant l'affranchissement de la correspondance de la Chambre des Députés ainsi que les frais relatifs aux communications téléphoniques et aux lignes de communication informatique.

En détail, ce poste de dépenses comprend:

- Frais postaux (30.700,83 €) – frais d'affranchissement;
- Frais téléphoniques (6.003,00 €) – frais d'abonnement aux lignes téléphoniques, aux lignes transversales ainsi que les taxes des appels téléphoniques;
- Frais lignes ISDN et ADSL pour députés (12.369,37 €);
- Frais télex et télécopieur (478,20 €) – frais des télécopieurs;
- Voies louées et lignes ISDN (105.704,37 €) – abonnements et communications téléphoniques pour assurer le lien entre les bâtiments de la Chambre des Députés et les locaux des groupes, pour garantir aux députés l'accès au système d'archivage et permettre la mise à jour du site archivage public délocalisé;
- Divers (1.089,00 €) – concerne les décomptes annuels pour le service des télégrammes, la prise à domicile ainsi que les frais d'installation et de déplacement de lignes téléphoniques.

5) Location + entretien des installations de télécommunications (art. 12.060) 51.304,92 €

Sont enregistrés sous ce poste les frais relatifs aux contrats de maintenance des télécopieurs, du central téléphonique, les dépenses pour réparations et interventions techniques (modifications aux équipements de télécommunications existants) et les frais de téléphones mobiles (abonnements et communications).

6) Location et entretien des équipements informatiques (art. 12.070) 1.726.812,21 €

Cet article regroupe, entre autres, les frais concernant:

- douze loyers mensuels pour la location de câbles souterrains en fibre: 26.845,38 €
- douze loyers mensuels pour le leasing sur 36 mois d'un équipement hard- et software: 179.335,92 €
- six loyers mensuels pour le leasing sur 18 mois pour 130 nouveaux PC, 60 imprimantes et 60 écrans ainsi que les intérêts de préfinancement: 347.293,92 €
- frais de maintenance „Omnium-Service“ pour matériels et logiciels informatiques: 138.185,92 €
- frais annuels relatifs au contrat de maintenance „logiciels et matériels informatiques concernant l'archivage et la recherche documentaire“: 440.841,58 €
- contrat de mise à jour du programme de comptabilité: 684,19 €

- maintenance application salaires et abonnement aux mises à jour: 747,48 €
 - contrat de maintenance hardware: 30.175,46 €
 - contrat de maintenance mopieur HP320: 3.991,09 €
 - contrat de maintenance applicative – applications KM: 451.087,50 €
 - contrat de maintenance serveur: 1.838,75 €
 - contrat de maintenance „CB/Maintenance“ – Internet: 43.119,97 €
 - extension de garantie pour serveurs et contrat de maintenance sur matériel: 8.252,62 €
 - les frais pour réparation et pièces de rechange: 3.009,93 €
 - interventions techniques sur hardware et software: 47.670,87 €
 - divers: 3.731,63 €
- 7) Bâtiments: exploitation et entretien (art.12.080) 555.243,37 €
 Sont comptabilisées sous ce poste les dépenses concernant:
- le nettoyage journalier (242.093,73 €) des bureaux occupés par les services de la Chambre des Députés, les groupes politiques et les députés
 - les factures (62.322,91 €) relatives à la consommation en électricité, gaz et eau
 - réparations et entretien (9.373,19 €)
 - assurances – bâtiments (2.112,76 €)
 - les contrats souscrits par la Chambre des Députés pour la surveillance des locaux hébergeant les équipements informatiques (227.168,71 €)
 - la quote-part de la Chambre dans le montant des charges communes concernant l’exploitation du parking Guillaume (2.437,10 €)
 - les autres menues charges en rapport avec l’entretien des immeubles (9.734,97 €)
- 8) Loyers immeubles / Charges locatives accessoires (art. 12.101) 131.304,44 €
 Il s’agit des frais exposés pour:
- location des emplacements aux parkings: place Guillaume, place du Théâtre, place du St-Esprit et Rocade: 92.729,68 €
 - charges locatives accessoires (immeubles rue du Curé, rue du Rost, rue Notre-Dame et rue de l’Eau): 34.089,36 €
 - divers: 4.485,40 €
- 9) Frais d’experts et d’études (art. 12.120) 296.029,32 €
 Ce poste couvre les honoraires (4.144,00 €) du réviseur d’entreprises pour le contrôle des comptes annuels de 2004 ainsi que:
- honoraires du réviseur d’entreprises pour le contrôle des comptes annuels 2004 de la Cour des Comptes: 3.360,00 €
 - les frais pour la mise à disposition d’interprètes: 4.124,42 €
 - étude réalisée par l’Université de Luxembourg à l’occasion des élections législatives et européennes 2004 – ELECT 2004 l’étude s’étendra de 2003 à 2006 – coût 2003 et 2004: 224.468,00 €
 - audit du système de gestion des connaissances en cours de développement à la CHD: 56.556,00 €
 - analyse d’un contrat de travail: 3.287,20 €
 - contrat expert – modèles de contrats pour professionnels: 89,70 €
- 10) Frais de publication (12.130) 0,00 €
 – Réalisation de photos des membres de la Chambre des Députés
- 11) Frais de publicité et d’information (art. 12.140) 834,40 €
- 12) Acquisition et entretien / équipements spéciaux (art. 12.170) 162.748,31 €
 – Frais de fonctionnement buvette: 5.888,08 €

- Frais d’entretien, de dépannage des équipements de sonorisation: 1.016,31 €
 - Contrat d’entretien „Omnium“ couvrant l’installation audiovisuelle de la Chambre des Députés – partie vidéo et audio et frais de dépannage du système de vote et de messagerie électronique: 154.658,79 €
 - Divers: 1.185,13 €
- 13) Buvette (art. 12.210) 50.863,84 €
Imputation sur ce poste des dépenses pour boissons et collations.
- 14) Frais de représentation (art. 12.303) 52.315,27 €
Dépenses relatives aux obligations et charges de la Chambre des Députés.
- 15) Système d’archivage électronique (art. 12.304) 2.471.091,27 €
Extension et mise à jour du système d’archivage et de recherche documentaire „knowledge management“
Le but du projet „Knowledge management“ est double:
- regrouper tous les programmes existants (mail, courrier électronique, archivage électronique) et garantir leur accès par une entrée unique,
 - offrir aux députés, aux groupes politiques et au greffe un outil de recherche performant permettant de lancer des recherches globales et simplifiées dans un grand nombre de bases de données internes et externes à la Chambre.
- 16) Achats de biens et de services (art. 12.305) 750.989,67 €
Ce poste comprend les frais relatifs à la retransmission télévisée des séances publiques (démarrage du programme le 4 décembre 2001):
- la plateforme de diffusion numérique, la sécurisation de la ligne analogique entre la Chambre et le fournisseur ainsi que la liaison de contribution entre le fournisseur et la société de satellites située à Betzdorf, l’équipement de réception numérique afin de pouvoir injecter les programmes de la chaîne parlementaire dans les réseaux des cablo-opérateurs au Luxembourg, la distribution du programme Chamber TV;
 - la mise à disposition d’un ingénieur polyvalent audio-vidéo lors des retransmissions des séances publiques.
- Total des frais concernant la chaîne télévisée Chamber TV: 492.225,97 €
Sont également comptabilisés sous ce poste les frais relatifs au renforcement du système de sécurité informatique de la Chambre des Députés: 258.763,70 €
- 17) Expédition électronique (art. 12.307) 53.439,32 €
L’expédition électronique permet au service d’expédition d’envoyer l’ensemble du courrier de manière électronique aux députés, aux fonctionnaires du greffe et aux groupes politiques. Le courrier peut être visualisé sur écran ou imprimé en local. De ce fait, l’expédition électronique deviendra l’intermédiaire indispensable entre l’utilisateur et la Chambre des Députés.
Les frais concernent:
- les contrats de location et d’entretien pour trois imprimantes „mopieur“: 53.439,32 €
- 18) Site Internet (12.308) 233.267,50 €
Acquisitions, interventions et contrats nécessaires à la création d’une solution Internet centralisé propre à la Chambre des Députés: accès des députés, des groupes politiques et de l’Administration à Internet, accès du public aux serveurs d’information Web et homepage de la Chambre des Députés:
- Création, mise à jour et hébergement d’un site Internet „Convention sur l’avenir de l’Europe“ loyer janvier à mai: 718,75 €
 - Frais d’abonnement des sites Internet: 80,00 €
 - Contrat annuel de maintenance Site Internet/Prestations de services: 28.507,75 €
 - Location ligne d’accès Internet 8 MB/s et ligne backup 2 MB/s: 203.961,00 €

- 19) Acquisition de véhicules automoteurs 79.171,38 €
Acquisition d'une nouvelle voiture pour les besoins du Président de la Chambre des Députés.
- 20) Acquisition machines de bureau 410,55 €
Acquisition d'une machine à écrire pour les besoins du service des relations internationales
- 21) Acquisition d'installations de télécommunications (art. 74.020) 44.107,77 €
– Mise en service de huit licences, de six IP téléphones et d'une GATEWAY pour transporter deux lignes analogues fax et modem multiline (rue de l'Eau): 9.750,16 €
– frais d'installation des lignes ADSL pour les députés: 10.285,81 €
– acquisition fax pour les députés nouvellement élus: 24.071,80 €
- 22) Acquisition d'équipements spéciaux (art. 74.040) 421,26 €
Acquisition d'un vidéo monitor standard
- 23) Acquisition d'équipements informatiques (art. 74.050) 362.055,36 €
Acquisitions informatiques diverses, à savoir:
e.a. achat de l'équipement informatique hardware financé par contrat leasing, acquisition d'un serveur HP DL380 G3, d'un serveur PC (18, rue de l'Eau) pour le doublement du serveur bureautique, de 29 ordinateurs personnels pour les nouveaux députés, d'un „notebook“, de 8 cartes réseau (18, rue de l'Eau), d'un UPS Rackmount, d'un ordinateur personnel (nouveau fonctionnaire), de 61 routeurs 836 VPN, de 7 ADSL routeurs, d'un ordinateur personnel test pour les besoins d'IRIS, de 3 „notebooks“ pour les chefs de fraction. Sont également comptabilisés sous ce poste les frais concernant le renouvellement du réseau et du vote électronique.
- 24) Acquisition de logiciels (art. 74.060) 55.547,98 €
Acquisition de divers logiciels, à savoir: e.a. logiciel „problem tracker entreprise edition 5 floating licenses“, logiciel „virtual packaged SMART net“, nouvelle version de la licence „interscan viruswall enterprise edition“, installation du logiciel „interflex“ 18, rue de l'Eau (système horaire mobile), licence (payée mensuellement) pour le logiciel „LEXISNEXIS“, licence réseau du „bulletin quotidien DANTEWEB“, renouvellement des licences „F-SECURE ANTIVIRUS for workstations and for windows 10 servers“, logiciel „TREND MICRO“, acquisition d'une licence „interscan webprotect ISA server, english license 250-user“, modifications apportées au programme „indemnités parlementaires“.
- 25) Acquisition d'oeuvres d'art (art. 74.070) 5.000,00 €
Il s'agit de l'achat d'un tableau de l'artiste-peintre Jean-Pierre Junius.
- 26) Acquisition de mobilier de bureau (art. 74.080) 28.106,80 €
Il s'agit e.a. de l'acquisition de mobilier supplémentaire pour l'aménagement des bureaux du Greffe de la Chambre des Députés au No 18 rue de l'Eau ainsi que de l'aménagement des bureaux des fonctionnaires et nouveaux fonctionnaires, de travaux de menuiserie de la tribune de Monsieur le Président dans la salle des séances publiques ainsi que de la confection d'un porte-manteau en bois de chêne sablé dans les locaux de l'Hôtel de la Chambre des Députés.
- 27) Frais d'exercices antérieurs (art. 12.101, 12.120, 21.050) 4.505,51 €

Section F: COMPTE RENDU**955.248,68 €**

- 1) Frais de distribution du compte rendu (art. 12.051) 1.271,69 €
Frais relatifs à la distribution du compte rendu et du rapport d'activité de la session 2003-2004 (environ 100 abonnés) sur base d'une liste d'adresses.
Notons qu'à partir de la session 2002-2003 (octobre 2002), la majeure partie des frais de distribution du compte rendu sont comptabilisés sous le poste „Frais de publication du compte rendu“, ces frais étant facturés par les imprimeries ensemble avec les frais d'édition et d'impression.
Les frais de distribution comptabilisés sous ce poste sont liés aux exemplaires du compte rendu dont la diffusion est assurée par les P. et T.

2) Frais de publication du compte rendu (art. 12.131) 953.976,99 €

A partir de la session 2002-2003, notamment à partir des séances publiques du mois d'octobre 2002, l'édition et la distribution du compte rendu officiel de la Chambre des Députés se présentent sous une nouvelle forme, c.-à-d. l'édition est assurée par quatre imprimeries et la distribution se fait en supplément dans quatre quotidiens. La saisie des discours des séances publiques est garantie par une agence de communication.

En 2004, la dépense pour l'impression de 17 numéros du compte rendu distribué s'élève à 953.976,99 €. Elle constitue la publication in extenso des débats de la Chambre des Députés sur 821 pages imprimées, l'impression de 105 pages jaunes (questions au gouvernement) et de 69 pages vertes (746.596,11 €), les frais de stockage du compte rendu (2.070,00 €), les commissions d'agence (120.609,42 €) ainsi que les frais d'impression du rapport d'activité de la session 2002-2004 (41.061,75 €).

Cet article budgétaire englobe en outre les travaux de façonnage et de reliure des comptes rendus des sessions 1991-1992 et 1998-1999 (43.639,71 €)

Section H: REMBOURSEMENTS: FRAIS CAMPAGNES ELECTORALES 1.624.500 €

1) CSV	552.000 €
2) DP	287.500 €
3) LSAP	402.500 €
4) ADR	162.500 €
5) Déi Gréng	220.000 €

*

VI. – CONCLUSIONS

Après examen des comptes de l'exercice 2004, la Commission des Comptes les approuve et adopte le présent rapport à l'unanimité des membres présents.

A relever encore le rapport du réviseur d'entreprises du 18 novembre 2005, ci-annexé.

„Nous avons contrôlé les comptes annuels ci-joints de la Chambre des Députés pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2004. Les comptes annuels relèvent de la responsabilité du Bureau de la Chambre des Députés. Notre responsabilité est, sur base de nos travaux de révision, d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels.

Nous avons effectué nos travaux de révision selon les normes internationales de révision. Ces normes requièrent que nos travaux de révision soient planifiés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Une mission de révision consiste à examiner, sur base de sondages, les éléments probants justifiant les montants et informations contenus dans les comptes annuels. Elle consiste également à apprécier les principes et méthodes comptables suivis et les estimations significatives faites par le Bureau de la Chambre des Députés pour l'arrêté des comptes annuels, ainsi qu'à effectuer une revue de leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos travaux de révision forment une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent, en conformité avec les prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Chambre des Députés Luxembourg au 31 décembre 2004, ainsi que des résultats de l'exercice se terminant à cette date.“

Luxembourg, le 18 novembre 2005

KPMG Audit
Réviseurs d'Entreprises
 Stephen NYE et Patrick WIES

*

VII.- RESOLUTION

Finalemment la Commission des Comptes déclare qu'en exécution du mandat lui conféré par l'article 155 du règlement de la Chambre des Députés, elle a examiné les comptes de la Chambre pour l'exercice 2004.

Elle certifie la régularité de la comptabilité et des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2004.

En conséquence, elle propose à la Chambre d'approuver les comptes tels qu'ils sont présentés dans le présent rapport et de voter la résolution suivante:

„La Chambre des Députés,

vu le rapport de sa Commission des Comptes,

approuve les comptes de l'exercice 2004 et

prie son Président de transmettre la présente résolution et le rapport de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire et des Comptes à la Cour des Comptes pour y être enregistrés.“

Luxembourg, le

Le Rapporteur,
John CASTEGNARO

*

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES

Nous avons contrôlé les comptes annuels ci-joints de la Chambre des Députés du Grand-Duché de Luxembourg pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2004. Les comptes annuels relèvent de la responsabilité du Bureau de la Chambre des Députés. Notre responsabilité est, sur base de nos travaux de révision, d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels.

Nous avons effectué nos travaux de révision selon les normes internationales de révision. Ces normes requièrent que nos travaux de révision soient planifiés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Une mission de révision consiste à examiner, sur base de sondages, les éléments probants justifiant les montants et informations contenus dans les comptes annuels. Elle consiste également à apprécier les principes et méthodes comptables suivis et les estimations significatives faites par le Bureau de la Chambre des Députés pour l'arrêté des comptes annuels, ainsi qu'à effectuer une revue de leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos travaux de révision forment une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent, en conformité avec les prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Chambre des Députés du Grand-Duché de Luxembourg au 31 décembre 2004, ainsi que des résultats de l'exercice se terminant à cette date.

Luxembourg, le 18 novembre 2005

KPMG Audit S.à r.l.
Réviseurs d'Entreprises
P. WIES

*

CHAMBRE DES DEPUTES LUXEMBOURG

Bilan au 31 décembre 2004 (exprimé en euros)

	<i>Notes</i>	<i>2004</i>	<i>2003</i>
ACTIF			
Actif circulant	3		
Avoirs en banques et encaisse		9.712.306,09	7.480.105,61
Comptes de régularisation		791.102,42	905.704,41
		10.503.408,51	8.385.810,02
PASSIF			
Fonds propres			
Excédents budgétaires cumulés	4	7.167.028,88	5.235.851,60
Provisions pour risques et charges			
Fonds de réserve		49.578,70	49.578,70
Autres provisions		60.537,37	4.367,51
		110.116,07	53.946,21
Dettes			
Dettes (échéant dans l'année)	5	2.648.958,98	1.164.834,93
Excédent des revenus sur les charges		577.304,58	1.931.177,28
		10.503.408,51	8.385.810,02

Les notes renvoient à l'annexe.

**Compte de revenus et charges pour l'exercice clos le 31 décembre 2004
(exprimé en euros)**

	<i>Note</i>	<i>2004</i>	<i>2003</i>
REVENUS			
Crédits budgétaires obtenus	6	26.663.850,00	25.616.520,00
Intérêts créditeurs		175.785,55	160.735,33
Produits exceptionnels		89.916,21	17.064,25
Total des revenus		26.929.551,76	25.794.319,58
CHARGES			
Charges se rapportant à l'exercice		(26.333.043,42)	(23.832.848,59)
Charges exceptionnelles		(19.203,76)	(30.293,71)
Total des charges		(26.352.247,18)	(23.863.142,30)
Excédents des revenus sur les charges		577.304,58	1.931.177,28

La note renvoie à l'annexe.

Annexe des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2004

1 Principales méthodes comptables

1.1 Généralités

Les comptes annuels de la Chambre des Députés Luxembourg sont établis par le Bureau de la Chambre des Députés conformément aux principes comptables généralement admis à l'exception des acquisitions en équipements et mobiliers qui sont comptabilisées directement dans le compte de revenus et charges dès la date d'acquisition.

1.2 Conversion des devises étrangères

La comptabilité est tenue en euros („EUR“) et le bilan ainsi que le compte de revenus et charges sont exprimés dans cette devise.

Les créances et les dettes libellées dans une devise autre que l'EUR sont converties aux cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les produits et les charges, en devises autre que l'EUR, sont convertis en EUR aux cours de change en vigueur à la date du paiement.

1.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées directement dans le compte de revenus et charges.

2 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Des corrections de valeur sont enregistrées lorsque la valeur de réalisation nette à la date de clôture est inférieure à la valeur nette comptable.

3 Avoirs en banques et encaisse

	2004 EUR	2003 EUR
Disponibilités au début de l'exercice	7.480.105,61	5.319.082,68
Produits perçus en cours d'année	26.854.598,72	26.002.272,65
Charges payées en cours d'année	(24.622.398,24)	(23.841.249,72)
Disponibilités à la clôture de l'exercice	9.712.306,09	7.480.105,61

4 Fonds propres

Les fonds propres ont évolué de la manière suivante durant l'exercice:

	2004 EUR	2003 EUR
Excédents budgétaires cumulés au 1er janvier	5.235.851,60	2.557.217,76
Excédents des revenus sur les charges relatifs à l'exercice antérieur	1.931.177,28	2.678.633,84
Excédents budgétaires cumulés au 31 décembre	7.167.028,88	5.235.851,60
5 Dettes		
Les dettes représentent principalement des factures à recevoir des fournisseurs.		
6 Crédits budgétaires obtenus		
Conformément aux arrêtés ministériels, le Ministère d'Etat a mis à disposition du secrétaire général de la Chambre des Députés un montant total de EUR 25.039.350,00 imputé sur l'article 00.1.10.000 du budget des dépenses de l'exercice 2004 (2003: EUR 25.616.520,00).		
De plus, conformément à un arrêté ministériel, le Ministère d'Etat a mis à disposition du secrétaire général de la Chambre des Députés un montant supplémentaire de EUR 1.624.500,00 (2003: EUR 0) imputé sur l'article 00.1.10.002 du budget des dépenses de l'exercice 2004.		
7 Engagements		
Au 31 décembre 2004, la Chambre des Députés Luxembourg a contracté des engagements financiers envers des sociétés de leasing pour un montant de EUR 51.981,44 (2003: EUR 601.533,35).		
8 Personnes employées		
Durant l'exercice, la Chambre des Députés a employé un nombre moyen de:		
	2004	2003
Fonctionnaires	51*	51*
Employés	6**	4
Ouvriers	1	1
*4 fonctionnaires employés à mi-temps.		
**1 employé à mi-temps.		

